

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE DU 8 JUILLET 2013

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 8 juillet 2013 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Madame Jocelyne L. Mason, conseillère du district 2  
Monsieur Yvon Turcotte, conseiller du district 3  
Monsieur Marc Quevillon, conseiller du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5

#### Absence

Monsieur Ghyslain Chauveau, conseiller du district 6

Est également présent, M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- A) Présences et ouverture de la séance du 8 juillet 2013 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2013.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 2 juillet 2013.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
  - 1) Modification des heures d'ouverture de la piscine municipale de Cookshire (vacances de la construction).
  - 2) Projet de construction d'un nouveau centre communautaire, secteur Johnville, demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5.
  - 3) Projet de construction d'un abri pour camions et équipements, secteur Birchton, demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5.
  - 4) Loisirs Cookshire inc., aide financière 2013.
  - 5) Environnement PH, paiement d'honoraires professionnels, évaluation environnementale chemin Harvey.
  - 6) Achat pour 1 \$ par la municipalité d'un terrain situé en zone inondable sur la rue des Trembles, secteur Cookshire.
  - 7) École Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville, autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation de locaux.

- 8) Demande de dérogation mineure 2013-002-D, Mme Chantale Bisson et M. Jonathan Pépin, 3170, chemin Orr, report de la décision du conseil à la séance du 5 août 2013.
- 9) Demande de dérogation mineure 2013-003-D, M. Serge Boulanger et M. Marc Drouin, 50, route 108, report de la décision du conseil à la séance du 5 août 2013.
- 10) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels.
- 11) Grondin, Guilbeault, Fontaine, notaires, paiement d'honoraires professionnels.
- 12) Therrien Couture, avocats, paiement d'honoraires professionnels, convention collective.
- 13) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels, réfection de la rue de la Source, décompte progressif no 1.
- 14) Claudia Beauregard gestion communication, paiement d'honoraires professionnels, site Internet.
- 15) Perrier Experts-conseils inc., paiement d'honoraires professionnels, galerie filtrante chemin du Bassin.
- 16) Ecce terra, arpenteurs-géomètres, paiement d'honoraires professionnels, certificat de piquetage d'un terrain municipal, secteur Johnville.
- 17) MRC du Haut-Saint-François, paiement d'honoraires professionnels, contrat de service du logiciel élection.
- 18) Ligue de balle-molle Martin Bellerose, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
- 19) Demande d'exclusion de la zone agricole permanente, périmètre urbain de la route 108 (secteur Shermag). Résolution d'appui et de conformité de la municipalité.
- 20) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels, réfection de la rue de la Source, décompte progressif no 2.
- 21) Développement Le Boisé de Cookshire, phase II, remboursement de frais selon l'entente.
- 22) Prolongement, secteur de l'aqueduc et d'égout sur la rue Prévost, phase II, acceptation du plan de lotissement.
- 23) Traverse piétonnière face à la résidence pour personnes retraitées, demande au ministère des Transports.
- 24) M. Marco Grenier, demande d'autorisation à la CPTAQ pour une industrie artisanale.
- 25) Raymond, chabot, Grant, Thornton, paiement d'honoraires professionnels, mandat Recyc-Québec.
- 26) Adoption par résolution du règlement 162-2013 amendant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin de protéger les églises St. Peters et Trinity Church ainsi que le pont couvert John-Cook.

**H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

**I) Propositions des membres du conseil.**

**J) Avis de motion.**

- 1) Règlement amendant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin de protéger les églises St. Peters et Trinity Church ainsi que le pont couvert John-Cook.
- 2) Modification du règlement 185-2013 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

**K) Étude et adoption de règlements.**

**L) Comptes du mois.**

**M) Varia.**

- 1) Offre de services suite à la tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic.
- 2) Convention collective entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN et la Ville de Cookshire-Eaton.

**N) Période de questions.**

**O) Ajournement ou clôture de la séance.**

\*\*\*\*\*

**A) Présences et ouverture de la séance du 8 juillet 2013 par M. Noël Landry, maire.**

**B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2013.**

Résolution 2013-07-4415

Proposé par le conseiller Marc Quevillon, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 8 juillet 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013.**

Résolution 2013-07-4416

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 2 juillet 2013.**

Résolution 2013-07-4417

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Jocelyne L. Mason, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 2 juillet 2013 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E) Période de questions.**

- 1) M. Merlin Stanley s'adresse au conseil pour avoir des informations sur les exigences de la municipalité concernant l'étang sur son terrain. Il aimerait savoir ce qu'il doit fournir pour pouvoir avancer dans ce dossier qui traîne depuis quelques années. Le maire lui répond que le directeur général / secrétaire-trésorier le contactera à son retour de vacances pour répondre à ses questions. M. Stanley conclut en informant la municipalité qu'il est toujours acheteur de l'ancienne emprise de la voie ferrée à proximité de sa résidence.
- 2) M. Dale Quinn s'informe sur l'application de la réglementation concernant les abris d'auto temporaires. Il a reçu un avis de l'inspectrice en bâtiment à cet effet. Il dépose des photos montrant la poussière qu'il doit subir à certaines périodes de l'année. Pour lui, cet abri sert à protéger son auto de la poussière. Il ajoute qu'il y a sur le territoire de la municipalité plusieurs abris temporaires qui sont toujours présents malgré la date limite du 1<sup>er</sup> mai pour les enlever. La municipalité elle-même ne respecte pas sa réglementation. Le maire prend note de ses doléances et l'informe que tous les contrevenants seront avisés pour qu'ils enlèvent leur abri temporaire.
- 3) M. Michel Blais demande des informations sur la rencontre qu'il y a eu à Johnville le 17 juin dernier. Il demande aussi des informations sur des factures approuvées par le conseil en mai dernier. Le maire résume la rencontre avec les citoyens du secteur de Johnville et donne les précisions demandées sur les factures.

**F) Correspondance.**

Résolution 2013-07-4418

1. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire — Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.
2. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire — Copie de l'avis gouvernemental transmis le 2 mai 2013 à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François (MRC) par le ministre, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs — Redevances à l'élimination.
4. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs — Programme Environnement-Plage.
5. Office québécois de la langue française — Dépliants Le français dans l'affichage public et la publicité commerciale et les noms d'entreprise.
6. Assemblée nationale du Québec — Ghislain Bolduc, député du comté de Mégantic — Communiqué Bilan 2<sup>e</sup> session parlementaire.

7. Commission de protection du territoire agricole — Ouverture de dossier # 405136 pour M. Jean-Guy Prévost.
8. Commission de protection du territoire agricole — Dossier # 404122 Ville de Sherbrooke – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire.
9. Municipalité de Martinville — Projet de règlement P1-2013-102 modifiant le plan d'urbanisme numéro 903-88.
10. Fédération québécoise des municipalités — 72e Assises annuelles de la FQM — Prix Jean-Marie-Moreau 2013 et Prix Leadership municipal 2013.
11. Fédération québécoise des municipalités — Des personnalités de renom au Congrès de la FQM.
12. Fédération québécoise des municipalités — Bilan de session parlementaire de la FQM.
13. Fédération québécoise des municipalités — Énergie éolienne : la FQM invite l'ensemble des partis à s'entendre.
14. Société d'aide au développement de la collectivité du Haut-Saint-François (SADC) — Rapport annuel 2013.
15. Conseil Sport Loisir de l'Estrie — Rapport annuel 2013.
16. Fondation Rues principales — Invitation au 26<sup>e</sup> colloque annuel.
17. La Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François — Campagne annuelle de sollicitation 2013.
18. La Maison Aube-Lumière — Campagne des AMIS de la Maison Aube-Lumière.
19. Polyvalente Louis-Saint-Laurent — Gala des mérites scolaires 2013.

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**G) Autres sujets - Activités de proximité.**

- 1) Modification des heures d'ouverture de la piscine municipale de Cookshire (vacances de la construction).

Résolution 2013-07-4419

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'ouvrir la piscine municipale du secteur de Cookshire les samedis et les dimanches pour la période des vacances de la construction 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Projet de construction d'un nouveau centre communautaire, secteur Johnville, demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5.

Résolution 2013-07-4420

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit procéder à la construction d'un nouveau centre communautaire, secteur Johnville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas la capacité de défrayer seule les coûts de ce projet et que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5, permet de subventionner des projets de ce type;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à présenter une demande de subvention selon la procédure prévue au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet si celui-ci est retenu;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à cette demande.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Projet de construction d'un abri pour camions et équipements, secteur Birchton, demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5.

Résolution 2013-07-4421

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit procéder à la construction d'un abri pour sa flotte de camions et leurs équipements sur le terrain du garage municipal, secteur Birchton;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas la capacité de défrayer seule les coûts de ce projet et que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) permet de subventionner des projets de ce type;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à présenter une demande de subvention selon la procédure prévue au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet si celui-ci est retenu;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à cette demande.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Loisirs Cookshire inc., aide financière 2013.

Résolution 2013-07-4422

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'accorder une aide financière de 15 000 \$ à Loisirs Cookshire pour leurs activités pour l'année 2013.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Environnement PH, paiement d'honoraires professionnels, évaluation environnementale chemin Harvey.

Résolution 2013-07-4423

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le paiement de 8 278,20 \$ (incluant les taxes) pour la facture d'Environnement PH concernant l'évaluation environnementale sur un terrain municipal, secteur Birchton.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Achat pour 1 \$ par la municipalité d'un terrain situé en zone inondable sur la rue des Trembles, secteur Cookshire.

Résolution 2013-07-4424

CONSIDÉRANT le décret no 493-2011 du ministère de la Sécurité publique concernant le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 10 avril au 6 mai 2011 dans des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 170, rue des Trembles qui sont visés par ce décret ont accepté l'allocation de départ proposé par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les propriétaires acceptent de procéder à la démolition de la résidence, des dépendances et autres biens situés sur le terrain, et de céder le terrain à la municipalité pour la somme de 1 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte et résolu :

QUE la municipalité accepte d'acquérir le terrain pour la somme de 1 \$ et d'assumer les frais reliés à la cession du terrain;

QUE la municipalité s'engage à fournir une attestation qui confirme l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et règlements en vigueur et de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes ;

QU'une attestation confirmant que le règlement de zonage interdit toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes;

QUE la municipalité transmettra au ministère de la Sécurité publique les documents demandés dans les 60 jours de la présente résolution;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) École Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville, autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation de locaux.

Résolution 2013-07-4425

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller

Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec l'école Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville, concernant l'utilisation de locaux.

Ce protocole d'entente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Demande de dérogation mineure 2013-002-D, Mme Chantale Bisson et M. Jonathan Pépin, 3170, chemin Orr, report de la décision du conseil à la séance du 5 août 2013.

Résolution 2013-07-4426

CONSIDÉRANT que le conseil devait rendre une décision sur la demande de dérogation mineure 2013-002-D de Mme Chantale Bisson et M. Jonathan Pépin domiciliés au 3170, chemin Orr, mais que le Comité consultatif n'a pas pu se réunir pour préparer ses recommandations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu de reporter ce point à la séance du 5 août 2013.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Demande de dérogation mineure 2013-003-D, M. Serge Boulanger et M. Marc Drouin, 50, route 108, report de la décision du conseil à la séance du 5 août 2013.

Résolution 2013-07-4427

CONSIDÉRANT que le conseil devait rendre une décision sur la demande de dérogation mineure 2013-003-D de M. Serge Boulanger et M. Marc Drouin domiciliés au 50, route 108, mais que le Comité consultatif n'a pas pu se réunir pour préparer ses recommandations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu de reporter ce point à la séance du 5 août 2013.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2013-07-4428

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le paiement de 21 652,10 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Services exp inc. concernant différents dossiers.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Grondin, Guilbeault, Fontaine, notaires, paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2013-07-4429

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 400 \$ (incluant les



taxes) à Grondin Guilbeault, notaires, concernant des honoraires professionnels dans différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Therrien Couture, avocats, paiement d'honoraires professionnels, convention collective.

Résolution 2013-07-4430

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'autoriser le paiement des honoraires de 7 422,79 \$ (incluant les taxes) à Therrien Couture, avocats, concernant le dossier de renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels, réfection de la rue de la Source, décompte progressif no 1.

Résolution 2013-07-4431

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 77 210,10 \$ (incluant les taxes) à Construction Groupe Prévost concernant la réfection des services municipaux sur la rue de la Source, selon le décompte progressif no 1 préparé par M. Pierre Grondin, ingénieur, en date du 27 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Claudia Beauregard gestion communication, paiement d'honoraires professionnels, site Internet.

Résolution 2013-07-4432

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'autoriser le paiement de 14 325,89 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Beauregard, gestion, communication concernant le nouveau site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Perrier Experts-conseils inc., paiement d'honoraires professionnels, galerie filtrante chemin du Bassin.

Résolution 2013-07-4433

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 461,33 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Perrier Experts-Conseils inc. concernant la modélisation hydrogéologique du puits chemin du Bassin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Ecce terra, arpenteurs-géomètres, paiement d'honoraires professionnels, certificat de piquetage d'un terrain municipal, secteur Johnville.

Résolution 2013-07-4434

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 609,65 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, concernant un certificat de piquetage d'un terrain municipal, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) MRC du Haut-Saint-François, paiement d'honoraires professionnels, contrat de service du logiciel élection.

Résolution 2013-07-4435

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 556,15 \$ (incluant les taxes) à la MRC du Haut-Saint-François, pour le contrat de service du logiciel Sygem Élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Ligue de balle-molle Martin Bellerose, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2013-07-4436

CONSIDÉRANT que la ligue de balle-molle Martin Bellerose demande l'autorisation pour la tenue d'une activité les 19, 20 et 21 juillet 2013 en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, l'activité telle que précisée dans la demande datée du 12 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) Demande d'exclusion de la zone agricole permanente, périmètre urbain de la route 108 (secteur Shermag). Résolution d'appui et de conformité de la municipalité.

Résolution 2013-07-4437

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour exclure de la zone agricole permanente le périmètre urbain de la route 108 (volet I) ainsi que les lots 2 129 238; 2 129 236; 2 129 237; 2 129 235; 2 129 234; 2 129 233; 2 129 168; 2 129 167; 2 129 166; 2 129 165 et 2 129 163, ainsi qu'une partie du lot 2 923 071 cadastre du Québec situés hors périmètre urbain (volet II).

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton désire exclure ces propriétés de la zone agricole permanente considérant leur utilisation à des fins autres qu'agricoles, leur faible superficie et leur contiguïté au périmètre urbain de la route 108;

CONSIDÉRANT que cette demande d'exclusion porte sur une superficie totale de 53,04 hectares (51,14 hectares pour le volet I et 1,9 hectares pour le volet II);

CONSIDÉRANT que cette détermination tient compte de la réalité observée sur le terrain, le tout, considérant les nombreux usages de type urbain

concentrés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme et le règlement de zonage du canton d'Eaton (maintenant intégré à la Ville de Cookshire-Eaton) identifient également le périmètre urbain de la route 108;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François et le règlement de zonage du canton d'Eaton prohibent les usages agricoles à l'intérieur de ce périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que malgré ces éléments, le périmètre urbain de la route 108 se trouve entièrement inclus à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton désirant corriger cette situation s'adresse à la CPTAQ afin d'exclure de la zone agricole permanente l'ensemble du périmètre urbain de la route 108 (volet I de la demande);

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton s'adresse également à la CPTAQ afin que soit exclu de la zone agricole permanente un regroupement de petites propriétés utilisées majoritairement à des fins résidentielles correspondant aux lots 2 129 238; 2 129 236; 2 129 237; 2 129 235; 2 129 234; 2 129 233; 2 129 168; 2 129 167; 2 129 166; 2 129 165; 2 129 163 ainsi qu'une partie du lot 2 923 071 cadastre du Québec (volet II de la demande);

CONSIDÉRANT que le volet I visé par la demande constitue un îlot déstructuré en vertu de la décision numéro 341291 (article 59);

CONSIDÉRANT que par cette décision la CPTAQ est venue autoriser à l'intérieur de cet îlot déstructuré le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles uniquement;

CONSIDÉRANT que cette décision ne touche pas les autres usages présents à l'intérieur du périmètre urbain de la route 108;

CONSIDÉRANT que cette situation fait en sorte que l'implantation de nouveaux commerces ou de nouvelles industries se voit toujours encadré par le processus d'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun établissement de production animale sur la superficie en demande;

CONSIDÉRANT que cette demande d'exclusion vise justement à reconnaître pleinement le caractère urbain du périmètre urbain de la route 108;

CONSIDÉRANT que cette demande d'exclusion permettra plus de flexibilité dans la gestion des usages de type urbain à l'intérieur du périmètre urbain de la route 108, assurant du coup la viabilité de celui-ci;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a pour orientation de limiter l'étalement des fonctions urbaines en dehors des périmètres d'urbanisation avec ou sans services;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs associés à cette orientation est de contrôler l'étalement urbain et que l'un des moyens de mise en œuvre est d'intervenir auprès de la CPTAQ afin de s'assurer que les demandes d'agrandissement de périmètre soient justifiées et que les autorisations accordées le soient dans des secteurs réellement utilisables à des fins

urbaines;

CONSIDÉRANT que les lots 2 129 238; 2 129 236; 2 129 237; 2 129 235; 2 129 234; 2 129 233; 2 129 168; 2 129 167; 2 129 166; 2 129 165 et 2 129 163 ainsi qu'une partie du lot 2 923 071 cadastre du Québec sont utilisés majoritairement à des fins résidentielles et devraient logiquement se trouver à l'intérieur du périmètre urbain de la route 108 adjacent;

CONSIDÉRANT que l'inclusion des lots 2 129 238; 2 129 236; 2 129 237; 2 129 235; 2 129 234; 2 129 233; 2 129 168; 2 129 167; 2 129 166; 2 129 165 et 2 129 163 ainsi qu'une partie du lot 2 923 071 cadastre du Québec à l'intérieur du périmètre urbain de la route 108 nécessitera une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT qu'en regard des éléments mentionnés précédemment, l'agrandissement du périmètre urbain de la route 108 afin d'y inclure les lots 2 129 238; 2 129 236; 2 129 237; 2 129 235; 2 129 234; 2 129 233; 2 129 168; 2 129 167; 2 129 166; 2 129 165 et 2 129 163 ainsi qu'une partie du lot 2 923 071 cadastre du Québec est pleinement justifié et conforme au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été évaluée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale en terme d'usages autorisés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour exclure de la zone agricole permanente le périmètre urbain de la route 108 (volet I) ainsi que les lots 2 129 238; 2 129 236; 2 129 237; 2 129 235; 2 129 234; 2 129 233; 2 129 168; 2 129 167; 2 129 166; 2 129 165 et 2 129 163, ainsi qu'une partie du lot 2 923 071 cadastre du Québec situés hors périmètre urbain (volet II);

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse également cette demande d'exclusion à la MRC du Haut-Saint-François et à l'Union des producteurs agricoles aux fins d'obtenir de ces organismes les appuis et recommandations au soutien de la demande.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels, réfection de la rue de la Source, décompte progressif no 2.

Résolution 2013-07-4438

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 139 485,15 \$ (incluant les taxes) à Construction Groupe Prévost concernant la réfection des services municipaux sur la rue de la Source, selon le décompte progressif no 2 préparé par M. Pierre Grondin, ingénieur, en date du 14 juin 2013.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Développement Le Boisé de Cookshire, phase II, remboursement de frais selon l'entente.

Résolution 2013-07-4439

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'autoriser le remboursement de 8 250 \$ au développement Le Boisé de Cookshire inc., selon les termes de l'entente intervenue entre les parties.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) Prolongement, secteur de l'aqueduc et d'égout sur la rue Prévost, phase II, acceptation du plan de lotissement.

Résolution 2013-07-4440

CONSIDÉRANT la demande no 556955 concernant l'opération cadastrale pour le morcellement de 12 lots et rues desservant ces terrains;

CONSIDÉRANT le règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT le règlement 150-2011 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux conclue entre la Ville de Cookshire-Eaton, représentée par M. Noël Landry, maire, et M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, et Construction Groupe Prévost inc., représenté par M. Danny Prévost;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale comprend la création de voies de circulation et que le conseil municipal doit l'approuver préalablement, tel que stipulé par le règlement 119-2008 (article 4.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton approuve la demande de permis de lotissement no 556955 préparée par Christian de Passillé, arpenteur-géomètre, (minute 8972);

QUE Mme Nicole Jolicoeur, inspectrice en bâtiment et en environnement, est autorisée à signer le permis de lotissement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23) Traverse piétonnière face à la résidence pour personnes retraitées, demande au ministère des Transports.

Une rencontre avec le ministère sera organisée. Ce point est reporté à une prochaine séance

- 24) M. Marco Grenier, demande d'autorisation à la CPTAQ pour une industrie artisanale.

Résolution 2013-07-4441

CONSIDÉRANT que M. Marco Grenier, 52, route 251 (lot 4 786 147), fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'un atelier de débosselage et de

peinture dans un bâtiment accessoire existant;

CONSIDÉRANT que ce projet est situé dans la zone A-1 où est autorisé l'usage d'industrie artisanale dans un bâtiment complémentaire tel que prévu par le règlement 371-2000, chapitre IV, article 4.1.12 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée respecte les dispositions édictées par ce même règlement soit : l'espace occupé par cette activité; aucun entreposage extérieur; l'aspect et le contenu et la dimension de l'affichage; et le nombre d'employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Marc Quevillon et résolu à l'unanimité d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de M. Marco Grenier.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25) Raymond, chabot, Grant, Thornton, paiement d'honoraires professionnels, mandat Recyc-Québec.

Résolution 2013-07-4442

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'autoriser le paiement de 689,85 \$ (incluant les taxes) pour la facture Raymond, Chabot, Grant, Thornton, concernant le mandat spécial Recyc-Québec 2012.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26) Adoption par résolution du règlement 162-2013 amendant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin de protéger les églises St. Peters et Trinity Church ainsi que le pont couvert John-Cook.

Résolution 2013-07-4443

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'adopter par résolution le règlement 186-2013 amendant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin de protéger les églises St. Peters et Trinity Church ainsi que le pont couvert John-Cook.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

Aucun.

#### **I) Propositions des membres du conseil.**

Aucune.

#### **J) Avis de motion.**

- 1) Règlement amendant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin de protéger les églises St. Peters et Trinity Church ainsi que le pont couvert John-Cook.

Résolution 2013-07-4444

Avis de motion est donné par la conseillère Jocelyne L. Mason qu'elle

présentera à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement de zonage no 416-01 de Cookshire afin de protéger les églises St. Peters et Trinity Church ainsi que le pont couvert John-Cook.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 2) Modification du règlement 185-2013 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

Résolution 2013-07-4445

Avis de motion est donné par le conseiller Yvon Roy qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 185-2013 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

#### **K) Étude et adoption de règlements.**

Aucun.

#### **L) Comptes du mois**

Résolution 2013-07-4446

##### **Compte salaires**

**169 715,59 \$**

##### **Compte général**

201300739	MARTIN TREMBLAY	179,16 \$
201300740	CHENIL BOUBOU	1 000,00 \$
201300741 (I)	MINISTRE DES FINANCES	242 896,00 \$
201300742	LAURENT & CLAUDETTE	465,00 \$
201300743	KARINE DEMARCHI	115,92 \$
201300744	J.P.L. ENTRETIEN TERRASSE	1 968,75 \$
201300745	STANLEY & DANNY TAYLOR	21 407,58 \$
201300746	HOTEL MOTEL SAWYERVILLE	2 375,00 \$
201300747	PAROISSE SAINT-CAMILLE-	600,00 \$
201300748	SSQ GROUPE FINANCIER	7 670,01 \$
201300749	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 177,54 \$
201300750	LA TABLE DES MRC DE	50,00 \$
201300751	MINISTRE DES FINANCES	83,00 \$
201300830	Andrée Gagnon	69,64 \$
201300831	CORPORATION DE GESTION	4 405,00 \$
201300832	LES SERVICES EXP INC.	11 497,50 \$
201300833	CITÉ-ÉCOLE LOUIS-SAINT-	60,00 \$
201300834	RAYMOND CHABOT GRANT	14 470,33 \$
201300835	RÉGIE DE RÉCUPÉRATION	16 814,00 \$
201300836	THERRIEN, COUTURE	3 082,49 \$
201300837	MICHEL J. CÔTÉ	3 123,37 \$
201300838	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	2 299,50 \$

201300839	CLAUDIA BEAUREGARD	14 325,89 \$
201300840	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	163 067,50 \$
201300841	CHRISTOPHER MAGUIRE	62,07 \$
201300842	GRONDIN GUILBEAULT	650,00 \$
201300843	CHENIL BOUBOU	182,58 \$
201300844	ENVIRONNEMENT PH INC.	10 989,31 \$
201300845	ALAIN LUSSIER	150,00 \$
201300847 (I)	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	138,43 \$
201300848	STANLEY & DANNY TAYLOR	2 521,39 \$
201300850	MINISTRE DES FINANCES	218,00 \$
201300851	CONSTRUCTION GROUPE	88 772,32 \$
201300852 (I)	VILLE DE SHERBROOKE	1 236,50 \$
201300853	JEAN-GUY FAUCHER	70,00 \$
201300854 (I)	DANIEL BERGERON / YVON	87,10 \$
201300855	HYDRO QUÉBEC	7 475,23 \$
201300857	TELMATIK	179,36 \$
201300858	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	865,02 \$
201300859	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	1 177,12 \$
201300860	LABORATOIRES D'ANALYSES	212,70 \$
201300861	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 962,58 \$
201300862	FRANÇOIS PROULX	21,46 \$
201300864	GILLES L'HEUREUX	37,02 \$
201300865	BELL CANADA	1 339,84 \$
201300866 (I)	JEAN-PAUL DIONNE & FILS	47,97 \$
201300867	AGENCE DU REVENU DU	12 515,57 \$
201300868	MINISTÈRE DU REVENU	28 061,67 \$
201300869 (I)	LES ENTREPRISES MECA	17 890,11 \$
201300870 (I)	Visa Desjardins	1 287,81 \$
201300872 (I)	RAYMOND CHABOT GRANT	718,59 \$
201300873 (I)	THERRIEN, COUTURE	68,99 \$
201300874 (I)	4376846 CANADA INC.	700,00 \$
201300875	KARINE DEMARCHI	153,30 \$
201300876 (I)	MADELEINE P. LAPOINTE	22,68 \$
201300877 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	700,70 \$
201300878 (I)	RESTO HAUTS-BOISES	114,32 \$
201300879 (I)	J.P.L. ENTRETIEN TERRASSE	1 575,00 \$
201300880 (I)	MARTIN TREMBLAY	94,92 \$
201300881 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	464,29 \$
201300897 (I)	HYDRO QUÉBEC	1 795,01 \$
201300899 (I)	BELL CANADA	753,33 \$
201300900 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	536,21 \$
201300901 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	864,31 \$
201300902 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	112,15 \$
201300903 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET	416,04 \$
201300904 (I)	RENÉ LAVIGNE	58,53 \$
201300905 (I)	LABORATOIRES D'ANALYSES	241,45 \$
201300906 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 869,63 \$
201300907 (I)	CORPORATION DE GESTION	30,00 \$
201300908 (I)	PÉPINIÈRES AMANDA-JOE	1 940,21 \$
201300909 (I)	RESTAURANT 108	882,44 \$
201300910 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET	508,29 \$
201300911 (I)	COMMUNICATION PLUS	37,37 \$
201300912 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS	1 330,72 \$
201300913 (I)	FONDS D'INFORMATION SUR	258,00 \$
201300914 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	284,91 \$
201300915 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	115,94 \$
201300916 (I)	YVES VEILLEUX	370,00 \$
201300917 (I)	NETRÉVOLUTION	15,47 \$
201300921 (I)	GESTION GILLES GENEST	681,59 \$
201301020 (I)	BELL ALIANT - c/o SPECIAL	5 100,77 \$

**Total: 715 169,50 \$**

**Grand total : 884 885,09 \$**

*Liste des chèques annulés pour la période demandée*



201300846	SYNDICAT DES PRODUCTEURS	10,60 \$
201300856	BELL CANADA	1 245,78 \$
201300863	BELL CANADA	1 245,78 \$
201300885	SYNDICAT DES PRODUCTEURS	10,60 \$
201300898	GESTION GILLES GENEST	877,29 \$
201300920	GESTION GILLES GENEST	877,29 \$

Proposé par le conseiller Yvon Turcotte, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tel que présentés.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **M) Varia**

- 1) Offre de services suite à la tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic.

Résolution 2013-07-4447

CONSIDÉRANT la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic dans la nuit du 6 juillet 2013;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tragédie qui nécessitera des travaux de nettoyage d'envergure;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité d'offrir nos services à raison de 5 camions-bennes 10 roues avec chauffeur pour une journée à la Ville de Lac-Mégantic au moment jugé opportun par les personnes responsables du nettoyage.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Convention collective entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN et la Ville de Cookshire-Eaton.

Résolution 2013-07-4448

Proposé par le conseiller Marc Quevillon, appuyé par la conseillère Jocelyne L. Mason, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer la Convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN et la Ville de Cookshire-Eaton en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Cette convention collective est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **N) Période de questions.**

Aucune.

#### **O) Levée de la séance.**

Résolution 2013-07-4449

Proposé par la conseillère Jocelyne L. Mason, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier